

## **Gustave Massiah : "Palestine : le devoir de solidarité"**

**Gus Massiah, est membre fondateur du Cedetim et de IPAM, ancien vice-président d'Attac et ancien secrétaire général de la Ligue pour les droits et la libération des peuples ; il est représentant du CRID au Conseil International du Forum Social Mondial.**

Vingt ans après les accords d'Oslo, on ne peut que constater la dégradation de la situation. Ce qui pouvait relever de l'espoir d'une avancée vers une paix négociée et de l'obligation pour Israël d'accepter les droits du peuple palestinien s'est retourné comme un piège. Vingt ans après, le peuple palestinien n'a toujours pas un État dans des frontières sûres et reconnues. Aucun progrès n'est réalisé sur les trois questions fondamentales des colonies, des réfugiés et de Jérusalem. Le gouvernement israélien, avec arrogance et cynisme, a accentué la répression et les provocations. Il a démontré sa capacité à instrumentaliser les relations internationales et à amener les États Unis et l'Union Européenne à l'appuyer sans réserves.

La situation est en cours de bouleversements depuis 2011. Elle est aujourd'hui contradictoire ; porteuse de dangers et d'opportunités pour le peuple palestinien. La révolte des peuples de la région est porteuse d'espoirs nouveaux. Mais la réaction des classes dominantes est extrêmement violente et s'appuie sur l'instrumentalisation par les puissances extérieures toujours aussi impériales. La dimension géopolitique s'impose et cherche à subordonner les luttes des peuples. Le gouvernement israélien poursuit son offensive sur deux fronts : profiter des bouleversements géopolitiques dans la Région pour isoler le peuple palestinien ; couper le peuple palestinien de ses soutiens pour pouvoir poursuivre en toute tranquillité son projet de colonisation. Dans cette situation, la solidarité avec le peuple palestinien est encore plus nécessaire.

La question de la Palestine et le soutien au peuple palestinien ont occupé et occupent une place centrale dans les préoccupations et les mobilisations de la société civile internationale<sup>1</sup>. La société civile internationale que nous prenons en compte est composée des mouvements et des structures associatives qui se préoccupent de la scène internationale, et, parmi celles-ci, de celles qui se définissent par une orientation celle de la solidarité internationale entre les peuples. Elle intervient à partir de l'opinion publique internationale, de l'influence auprès des gouvernements et des institutions internationales.

Les actions de solidarité prennent de très nombreuses formes. De nouvelles organisations se sont créées comme International Solidarity Movement, en 2001, ou les Missions Civiles Internationales, en 2002. Entre 2002 et 2004, elles ont montré l'engagement international de mouvements et de militants avec les mobilisations contre le siège de la Moukata. Elles se prolongent dans des manifestations de soutien particulièrement nombreuses et d'actions plus spectaculaires comme par exemple la flottille pour briser le blocus de Gaza. On peut aussi rappeler les mobilisations contre le mur et notamment les actions devant la justice internationale contre les entreprises qui participaient aux aménagements avec le soutien de leurs États. Il faut aussi souligner le très grand nombre d'actions de solidarité menées, en partenariat, à travers des projets locaux, avec des associations palestiniennes en territoire palestinien et dans les camps de réfugiés. Des milliers de personnes viennent, chaque année, du monde entier, participer à la cueillette des olives.

Cette action est visible dans le processus des Forums sociaux mondiaux. Le FSM est l'espace de la convergence des mouvements sociaux et un moment de rencontre des réseaux mondiaux que se sont donnés ces mouvements. Les différents mouvements ont rencontré la question palestinienne comme une question symbolique majeure ; c'est le cas pour les mouvements de défense des droits humains, pour l'éducation, pour la santé, des organisations paysannes, des organisations syndicales, ... Les réseaux mondiaux sont sensibles à la dimension géopolitique de cette question et à son rôle révélateur du système international. La question palestinienne est abordée dans presque tous les forums associés au processus. Il y en a plusieurs dizaines par an ; particulièrement les forums sociaux thématiques.

Il faut maintenant insister sur la campagne BDS (Boycott, Désinvestissements, Sanctions). Le boycott est une action citoyenne non violente qui fonctionne comme un révélateur. Le boycott répond à une situation de domination considérée comme intolérable. Il y a eu historiquement, diverses formes de domination auxquelles le boycott s'est opposé : l'esclavage, la colonisation, l'apartheid, les discriminations... Desmond Tutu a déclaré qu'en Afrique du Sud, le boycott a participé à la réponse contre l'apartheid et a contribué à engager une transition relativement non violente et que, dans le cas du conflit entre Israël et la Palestine, le boycott pourrait

permettre de faciliter une solution non violente. Dans le cas de BDS, le boycott s'oppose à trois éléments qui caractérisent le conflit entre la Palestine et Israël : l'occupation, la colonisation et l'apartheid.

La longue lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, montre que la campagne de boycott doit s'inscrire dans une perspective stratégique. Le boycott n'est pas un but en soi, ce n'est pas un témoignage moral, c'est une manière de se battre dans une situation donnée. Le boycott sert d'abord à délégitimer l'état de colonisation et d'occupation. Il sert aussi à aiguïser les contradictions. On l'a vu, avant l'Afrique du Sud, en Inde et aux États Unis, pays où se sont organisés les premiers boycotts. Le boycott accentue les contradictions entre les entreprises au sein même du capitalisme. Il révèle des contradictions entre des états, au sein du système international géopolitique. Il révèle aussi des contradictions à l'intérieur de la société boycottée. Le boycott pose la question à la société israélienne : quel avenir veut-elle choisir ?

Pour montrer ce que le boycott a révélé par rapport à la situation du conflit, il faut revenir sur les trois questions de l'apartheid, de la colonisation et de l'occupation. La question de la colonisation est déterminante. Elle a annulé les efforts de 30 années de négociations. La question de l'occupation l'est aussi. L'armée israélienne a exploré la guerre du fort au faible ; elle a expérimenté des nouvelles armes et des nouvelles formes d'interventions urbaines.

La question de l'apartheid en Israël est un des points les plus difficiles ; certains soutiennent mordicus que même si on peut parler de discriminations, on ne peut pas parler d'apartheid par rapport à ce qu'était la situation en Afrique du Sud. Pourtant, il n'existe pas un régime normalisé d'apartheid avec une marque déposée – le nom même d'apartheid est né aux États-Unis où cette forme de discrimination a été théorisée – mais qu'il y a des éléments qui permettent de qualifier le régime israélien comme un régime d'apartheid. La situation des « arabes israéliens » - les Palestiniens de 1948 - qui de plus en plus, sont soumis à l'intérieur de l'État d'Israël, à un régime juridiquement discriminatoire relève de cette catégorie.

Il y a aussi une évolution du conflit entre Israël et la Palestine qui est révélatrice de l'évolution des formes de domination dans le monde. L'apartheid qui est mis en œuvre par le régime israélien, est une de formes avancées de discrimination qui se généralise. Elle est fondée sur la banalisation de l'idée que l'apartheid est un régime normal ; qu'il est normal d'avoir un régime discriminatoire et de le fonder juridiquement. Pour lutter contre cette idée, il faut revenir au fondement de ce qu'est l'apartheid. Il repose sur la logique du développement séparé. Cette logique conduit à considérer que chaque communauté doit être ethniquement homogène et seule sur son territoire ; elle mène à la purification ethnique.

Cette proposition de ségrégation ethnique conduit à une relecture de l'histoire de l'organisation des sociétés et fonde une symbolique de l'évolution du monde. La lecture de cette conception a donné naissance à la notion de « l'apartheid global » pour caractériser le système mondial. Elle permet de rendre visible une société mondiale organisant le développement séparé en fonction des revenus, au niveau de chaque société et au niveau mondial. Le monde se couvre de murs pour protéger le développement séparé, pour permettre aux riches de rester entre eux à l'abri des bruits et des dangers des classes dangereuses.

Ce qui se passe en Palestine et en Israël n'est pas une question marginale, ou un simple prolongement de l'ancienne situation. Elle met en évidence trois grandes questions stratégiques de la situation mondiale :

- Celle de la décolonisation inachevée dont la Palestine est l'exemple le plus emblématique. Au niveau mondial, il y a des formes de recolonisation qui se renforcent comme l'accaparement des terres en Afrique, le contrôle des matières premières et des ressources naturelles notamment environnementales. La Cour de Justice Internationale met en avant l'illégitimité de la colonisation et considère la colonisation comme un crime de guerre sans prendre en compte le renouvellement de ses formes. La question du boycott se réfère au droit international et permettra de le renouveler à partir du refus de la colonisation et de l'idéologie coloniale.

- Celle de la dimension géopolitique de la crise globale. Les grandes évolutions ne se font pas uniquement pays par pays ou au niveau mondial. Le niveau des grandes régions géoculturelles articule l'échelle nationale et l'échelle mondiale. Le Moyen Orient est, lui aussi, au centre du monde. La contradiction est ouverte entre les manipulations et les interventions d'une part, et le nouveau cycle de luttes et de révolutions de l'autre.

- Celle du droit international. Le droit international est miné, les Nations Unies sont minées par cette réaffirmation constante d'un système de « 2 poids, 2 mesures »... Comment peut s'affirmer un droit international si certains peuvent bénéficier d'une impunité totale.

Les polémiques que suscite cette campagne sont révélatrices. La première offensive menée dans les médias consiste à dire que la campagne BDS est une campagne indigne, une campagne antisémite. Aux États-Unis par exemple, depuis qu'Edward Saïd a ouvert le débat dans les campus, on peut mesurer l'action inquisitoriale menée par un réseau comme Campus Watch. On le voit aujourd'hui avec l'offensive contre Judith Butler. En France par exemple, ceux qui mènent cette offensive, pour bien montrer leur détermination, ont mis en cause Stéphane Hessel, comme ils s'étaient attaqués à Edgar Morin pour démontrer que toute remise en cause du sionisme était automatiquement synonyme d'antisémitisme et qu'elle relevait d'un interdit de la pensée. Il s'agit d'établir un cordon sanitaire qui exclut tout palestinien et tous ceux qui oseraient discuter avec eux.

La campagne BDS provoque un déchaînement parce qu'elle touche à la légitimité. En France ce déchaînement a été particulièrement fort. L'offensive contre la campagne BDS, a obtenu un jugement de la Cour d'Appel de Paris qui prétend que le boycott est illégal parce qu'il serait porteur de discriminations économiques par rapport à des produits, des entreprises, des États... Cette question est stratégique. En effet, depuis une trentaine d'années, sont apparues des législations qui remettent en cause directement le boycott économique parce qu'il touche à la logique dominante du néolibéralisme, à l'idée que l'organisation du monde se fait autour du marché et du commerce mondial et que tout ce qui met en cause la liberté des échanges et l'organisation du commerce mondial est dangereux. L'idée qu'il faut subordonner le droit international au droit des affaires s'est développée dès 1980. Il y a déjà tout un arsenal législatif et juridique pour subordonner le droit international au droit des affaires, pour expliquer qu'il ne faut pas boycotter, qu'il ne faut pas remettre en cause la liberté des entreprises à organiser le monde. La question du boycott rejoint celle de la responsabilité sociale des entreprises. La remise en cause de l'image de marque des entreprises, de leur comportement social, ou environnemental, est considérée par les entreprises comme un danger majeur. Ces pratiques interpellent les entreprises au nom des citoyens. C'est pourquoi, il y a une telle levée de boucliers contre le boycott.

Le peuple palestinien est dans une situation de domination, de colonisation, d'occupation, de résistance. C'est vers lui d'abord que doit aller notre soutien. Notre soutien va aussi aux Israéliens qui luttent et qui se sont mis en mouvement car ils savent qu'un peuple qui colonise un autre n'est pas un peuple libre, que c'est leur propre émancipation qui est en cause. Rappelons-nous la très belle phrase d'Aimé Césaire, dans le Discours sur le colonialisme : « la colonisation avilit le colonisateur », elle fait monter la barbarie dans les civilisations. Des forces anticoloniales existent en Israël ; elles se sont prononcées pour le boycott. Dans la société israélienne il y a aussi de fortes contradictions. C'est ainsi qu'au moment de l'offensive contre Gaza, 700 habitants de la ville de Sderot en Israël, ont signé une pétition affirmant que les rockets qui étaient tombées sur leur ville étaient la conséquence de la politique de colonisation de leur gouvernement et qu'ils refusaient de servir de prétexte à ce qui se passait à Gaza.

La société civile internationale s'est déjà saisie des travaux et des sentences de ce Tribunal Russell pour la Palestine, pour renforcer ses mobilisations pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien, contre la colonisation, contre l'occupation, contre le mur, pour le droit au retour des réfugiés, contre les discriminations que subissent les Palestiniens.

1 A partir des éléments de l'intervention à la session de New York du Tribunal Russell pour la Palestine en octobre 2012

*(Texte publié initialement par l'Agence Média Palestine, le 11 octobre 2013, en partenariat avec l'Alternative Information Center, sur l'espace club de Médiapart)*

Illustration : © George Dupin, Gaza, série Palestine, 2004

